

Mamoudzou, le 12 mars 2024

EQUIPE MOBILE D'APPUI MEDICO-SOCIAL POUR LA SCOLARISATION (EMAS) DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Foire aux questions

Appel à candidature - Mayotte 2024

Question	Réponse
Quelles mesures, et selon quelles modalités, est-il possible de répondre à l'appel à candidatures ?	Il est écrit dans le cahier des charges à la page 4 : <u>4. Contenu du dossier de candidature</u> « <i>Le candidat veillera à présenter un dossier comprenant les points :</i> <i>1- Identification du porteur</i> <i>Présentation de l'établissement identifié comme porteur de l'équipe d'appui, organisme gestionnaire, référent, contact, activités et expériences auprès du public concerné.</i>

2- Compréhension de la problématique

Présentation de l'approche fonction ressources, de la réflexion engagée sur la thématique, du positionnement retenu.

3- Contexte des interventions à déployer et partenariats

Présentation du territoire d'intervention, de la population ciblée, du travail partenarial à nouer, et des interactions avec l'Education nationale.

4- Missions à mettre en œuvre

Description fine des prestations directes et indirectes qui seront proposées par l'équipe mobile.

5- Modalités d'organisation et de fonctionnement retenues

Description de l'organisation du travail retenue, modalités de fonctionnement envisagées entre les acteurs, délimitations de la zone d'intervention escomptée tenant compte de l'organisation des ressources et des acteurs du territoire.

6- Composition de l'équipe intervenante

Description de la qualification des professionnels intervenants, temps dédiés

7- Formation des professionnels envisagé

8- Budget prévisionnels envisagé

9- Modalités d'évaluation de l'équipe mobile

10- Le calendrier prévisionnel »